

Mise en conformité de votre broyeur

Au vu du tableau de la page précédente, si au-moins une des cases « non conforme » est cochée, rapprochez-vous de votre revendeur, de votre concessionnaire, ou à défaut du constructeur, afin de connaître les améliorations possibles et les kits de mise en conformité proposés par le fabricant de votre broyeur.

Il vous revient de veiller à faire mettre votre machine en conformité.

Location

Vous louez une déchiqueteuse, le diagnostic et la conformité incombent au loueur. Toutefois **vous êtes responsable est de veiller à confier à vos salariés des équipements de travail conformes et de les utiliser dans le respect des règles établies.**

Les jeunes apprenants (mineurs ou majeurs) ou les travailleurs en formation ne peuvent en aucun cas utiliser une machine non conforme.

En cas de « vente de matériels »

Attention, la vente de machines neuves ou d'occasion non-conformes est interdite.

La responsabilité du vendeur est engagée.

Points de vigilance des broyeurs

► Afin de privilégier une bonne utilisation de la machine, **se référer à la notice d'instruction délivrée par le constructeur.**

► **Vérifier quotidiennement toutes les sécurités existantes** (barres d'arrêt, arrêts d'urgence) qui doivent être opérationnelles.

► Pour un fonctionnement optimal de la machine, il est également important de **respecter les différents entretiens prévus par le constructeur.** Un livret de contrôle peut être utile à mettre en place afin de visualiser rapidement toutes les étapes :

Par exemple, des gommettes de couleur peuvent indiquer les vérifications journalières, celles à effectuer tous les 15 jours, tous les mois ...

► Afin de faciliter la prise en main et l'utilisation de la déchiqueteuse, il est recommandé de mettre en place une fiche de poste détaillant les principales mesures de sécurité à respecter.

► Veillez toujours à informer et former correctement les utilisateurs des machines.

Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez contacter :

les Techniciens Régionaux de Prévention de la DIRECCTE :

Fabienne GISSELBRECHT (départements 54, 55, 57, 88) secrétariat : 03 83 30 97 72

Sophie POIGNANT (départements 67, 68) secrétariat : 03 88 75 86 15

Julien DEFAUT (départements 08, 10, 51, 52) secrétariat : 03 26 66 29 66

Pour plus de renseignements, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante :

acal.agriculture@direccte.gouv.fr

la DRAAF GRAND-EST, S.R.F.D : 76 avenue André Malraux - 57046 METZ CEDEX 01

Tél. 03 55 74 11 00

srfd.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Votre déchiqueteuse de branches

est-elle conforme ?

DIRECCTE Grand Est - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Faites le diagnostic



Faites le diagnostic

Fiche de conformité relative au risque de happement :

broyeur-déchetiseur de branches

Déchetiseuses concernées | mises en service avant le 17/12/2014

Références numérotées : code du travail, article R 4312-1, annexe I (exigences essentielles de sécurité)

Consulter la notice d'instructions pour bien comprendre le fonctionnement de la machine : 1.1.2.c) et 1.7.4

1 Respecter les dimensions prescrites, relatives à la hauteur et à la profondeur de la goulotte d'alimentation : 1.3.7, 1.3.8.2 et 1.4.3

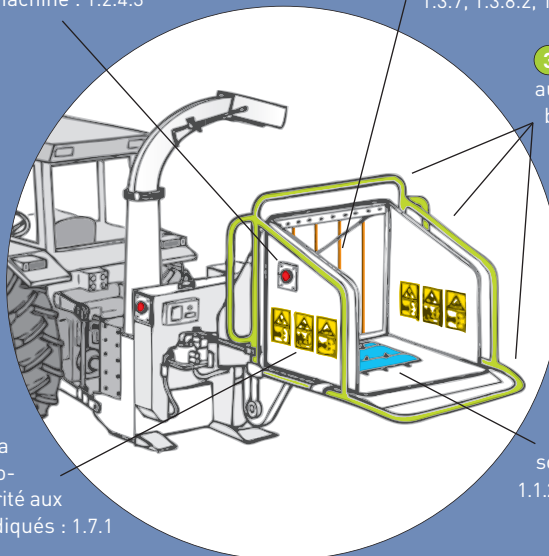
6 S'assurer de la présence d'arrêts d'urgence sur la machine : 1.2.4.3

2 Si le broyeur n'est pas équipé de rouleaux d'alimentation, s'assurer de la présence de dispositifs d'arrêt qui stoppent instantanément les éléments de déchiquetage, ou alors s'assurer de la présence d'un dispositif qui, à l'arrêt, empêche l'accès direct aux éléments de déchiquetage : 1.3.7, 1.3.8.2, 1.4.1 et 1.4.3

3 Veiller à la présence et au bon fonctionnement de la barre de sécurité (ou d'un dispositif équivalent) : 1.3.7, 1.3.8.2, 1.4.1 et 1.4.3

4 Au travail, s'assurer de la mise à disposition d'un outil spécialement conçu pour pousser le bois au fond de la trémie, ou alors, veiller à ce qu'un convoyeur d'alimentation soit installé dans la goulotte : 1.1.2.e), 1.3.7, 1.3.8.2, 1.4.1 et 1.4.3

5 S'assurer de la présence des pictogrammes de sécurité aux emplacements indiqués : 1.7.1



Source IRSTEA



Paramètres et conditions

conforme ✓ / non conforme ✗

			✓	✗
1	Hauteur du fond de goulotte par rapport au sol	> 600 mm		
	Profondeur de goulotte	Si ouverture de goulotte plus petite que 700 x 400 mm Si ouverture de goulotte plus grande que 700 x 400 mm	> 1200 mm (sous réserve d'une évaluation complète des risques) > 1500 mm	
2	Arrêts des éléments tournants	En cas d'absence d'éléments d'alimentation	Arrêt instantané des éléments de déchiquetage en actionnant le dispositif de protection ou l'arrêt d'urgence	
3	Dispositif de protection en partie horizontale basse		Présence d'un dispositif de protection en partie horizontale basse	
	Dispositif de protection en partie latérale (75% de la hauteur)		Présence d'un dispositif de protection en partie latérale (75% de la hauteur)	
	Dispositif de protection en partie haute	En cas de machine à goulotte ouverte	Présence en partie haute d'une barre de sécurité, ou d'un ou plusieurs dispositifs d'arrêt d'urgence	
	Barre de sécurité inférieure et barres de sécurité latérales		Situées vers l'extérieur du bord d'entrée de la goulotte, de façon à être activée involontairement par une quelconque partie du corps en cas de happement	
	Effort pour actionner la barre de sécurité / dispositif de protection		en partie horizontale basse : > 150 N (mesuré dans une direction de +/-15°)	
			en partie verticale : > 200 N (mesuré dans une direction de +/-15°)	
4	Dispositif permettant de limiter le risque de dépôts en fond de goulotte		Non modifiable par l'utilisation d'un simple outil courant (par exemple : clé à 6 pans, outil pour vis à tête hexagonale, tournevis plat ou cruciforme), et non modifiable par le simple retrait d'une pièce accessible aisément à l'opérateur	
5	Pictogrammes	A disposer sur l'accès aux éléments d'alimentation et/ou de déchiquetage	Présence d'un pictogramme rappelant le risque de coupure	
		A disposer à l'intérieur et à l'extérieur de la goulotte	Présence d'un pictogramme rappelant le risque d'être attiré dans le mécanisme d'alimentation	
			Présence d'un pictogramme rappelant de ne pas monter sur la goulotte d'alimentation	
6	Arrêt d'urgence		Présence de dispositifs d'arrêt d'urgence sur la machine : au moins un arrêt d'urgence doit être installé de chaque côté de la goulotte, sauf s'il existe ou s'il est possible d'installer un unique arrêt d'urgence aisément accessible depuis chaque côté de la goulotte	

Ces 6 points de vigilance ne sont pas exhaustifs au regard d'autres non-conformités relevant du fabricant ou de l'utilisateur.